

Image not found or type unknown



Demande de droit des biens

Par **Arnaud33300**, le **10/03/2014** à **01:03**

Bonjour, rnJe vous explique ma question.rnMon amie possède un terrain qui lui a été donné par son père. rnNous ne sommes ni mariés, ni pacsés.rnJe finance la totalité de la construction par un don de ma famille. rnComment faire pour que chacun ne soit pas perdant "si un jour...."rnY a-t'il des démarches devant notaire pour déclarer. rnMerci de votre aide.

Par **moisse**, le **10/03/2014** à **09:03**

Bonjour,rnA cet instant, si un jour....il n'y aura qu'un seul perdant, vous.rnDonc direction chez le notaire pour conclusion d'un pacte avant d'engager le premier m2 ou le premier euro.